droit de la nationalite allemande

Par **lilou2310**, le **15/05/2008** à **13:56**

Bonjour,

Je lance un appel à tous ceux qui se passioneraient pour le droit allemand de la nationalité ou qui pourraient m'aider à trouver une solution juridique à un problème par une connaissance suffisante de la langue allemande. Je ne suis en effet pas du tout germanophone mais tiens beaucoup à travailler sur les textes originaux afin de saisir toute la portée du texte qui pourrait être dénaturé par une mauvaise traduction et comprendre certaines subtilités de la legislation.

Voici un exposé sommaire du problème de droit:

enfant né à Franckfort (allemagne) de père tunisien et de mère germano-croate (ayant la double nationalité).
décès du père à l'age de 6 mois et receuillit par la famille paternelle en tunisie.
La mère est privée de la garde de son enfant (tunisien en vertu de la loi tunisienne de part son père)
L'enfant n'apprend qu'à l'âge de 29 ans l'existance de sa mère qui vit en allemagne.

ma question: souhaitant rejoindre sa mère en allemagne, quelqu'un peut il savoir si la loi allemande prévoie une possibilité pour accorder le bénéfice d'un regroupement familial à un enfant aujourd'hui majeur né en allemagne mais qui n'a pu manifester sa volonté d'obtenir la citoyennété allemande par ignorance de sa condition ?
En d'autre terme la loi allemande prévoie-t- elle des cas de force majeure en matière de droit de la nationalité ?

Toutes vos idées et reflexions peuvent m'etre utiles donc n'hesitez pas à m'en faire part.

Merci de votre aide.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés